

Défenseur des droits

Thierry Misrahi est défenseur des droits à Sevran depuis l'automne 2016. Dès la première année, le médiateur a traité 160 dossiers, démontrant l'utilité de sa mission dédiée à la promotion de l'égalité des personnes avec les institutions.

Depuis l'automne 2016, Thierry Misrahi occupe le poste de défenseur des droits à Sevran. Sa mission, veiller à la protection des droits et des libertés, promouvoir l'égalité des personnes avec les institutions. Le jeudi et deux vendredis par mois, cet ancien cadre de la RATP reçoit gratuitement sur rendez-vous. Son bureau est installé au rez-de-chaussée du Point d'accès au droit (PAD) situé au 6, rue de la Gare, dans les locaux du Pôle tranquillité publique. « Je remplis un rôle de médiateur auprès de celles et ceux qui me sollicitent parce qu'ils s'estiment lésés par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public, qu'ils pensent être victimes d'une discrimination dans

leur travail, dans leur relation avec un service public ou ses représentants », expliquait le délégué quelques jours après son entrée en fonction.

200 personnes reçues en un an

Un an et demi après son arrivée, ce jeune retraité et bénévole dispose du recul nécessaire pour établir un premier bilan de son action et juger de l'utilité de ce poste nouvellement créé. « D'octobre 2016 à octobre 2017, j'ai traité cent soixante dossiers et reçu deux cents personnes », précise-t-il en consultant ses tableaux. Deux cents rendez-vous, c'est un chiffre supérieur à la moyenne des autres PAD en Seine-Saint-Denis. Il tend à souligner la pertinence d'avoir mis en place de telles permanences à Sevran. La plupart des litiges supposés concerne l'administration fiscale, les services de Pôle emploi, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), le logement, les questions d'urbanisme, l'état civil, la filiation, le handicap. Un constat surprend Thierry Misrahi : « Je traite peu de dossiers liés à la discrimination et je le regrette, mais les personnes hésitent à venir en parler directement et à porter plainte », affirme-t-il. Si le défenseur des droits juge sa fonction de plus en plus connue, il estime devoir encore la populariser auprès du grand public. C'est la raison d'une intervention en milieu scolaire qu'il prépare ce printemps.

Défenseur des droits : [Point d'accès au droit](#), 6, rue de la Gare.

Sur rendez-vous le jeudi (14h-17h), le 1er et le 3e vendredi du mois (9h-12h).

Tél. : 01 41 52 40 10